

Président: M. Rémi AUFRERE
Rapporteurs: Mme Marie DIGNE
M. Jean-André GALEYRAND

Question posée : Dans quelle mesure le service national peut-il renforcer la cohésion sociale et donc participer à la réduction de la fracture sociale?

I - DE L'EXCLUSION A LA FRACTURE SOCIALE.

Exclusion et "fracture sociale" sont des formules usitées aujourd'hui. Incantations politiciennes ou termes au contenu réel, force est de constater qu'il n'y a pas une exclusion et des exclus **en opposition à une intégration et à des "inclus"**

Symbole de la polyvalence qui caractérise le pouvoir des mots qui n'a rien d'univoque ni de transparent. Aucune de ces formules ne se limite au sens que le dictionnaire veut bien lui accorder. Chacune renferme en elle la personne qui la prononce, la situation dans laquelle elle est prononcée et la raison qui veut qu'on la prononce.

La réalité est plus complexe car **les phénomènes d'exclusion se multiplient** dans notre société.

I.1 - Le contexte européen.

L'angle sous lequel nous nous placerons pour examiner le contexte européen sera celui des relations du travail **comme élément d'intégration** plutôt que celui de la seule géographie urbaine et/ou rurale.

On observe le développement d'une société duale qui a généré des personnes exclues. Ces dernières ont recours à des pratiques informelles sous forme de réseaux d'entraide, de travail clandestin. **Le risque est fort de perte des pratiques citoyennes** pour ces personnes qui ne connaissent pas la stabilité de l'emploi (type CDI) et qui ne peuvent aller vers l'auto-production.

Il n'existe pas d'ensembles constitués mais on constate sur le terrain un éventail considérable de situations diverses qui ne sont pas réductibles à 2 ou 3 groupes.

Notons que la précarité s'installe durablement dans le domaine de l'emploi notamment (contrat de travail - études de l'ancien Centre d'études sur les revenus et les coûts). Mais cette précarité ne forme pas à elle seule un groupe homogène.

La Grande Bretagne connaît depuis plus d'une décennie une précarisation considérable de l'emploi et une déstructuration complète de la relation de travail. Au contraire, l'Allemagne a un taux de précarisation faible et une stabilité plus grande du contrat de travail, la Belgique se situant au même niveau que la France.

I.2 - Le contexte français.

La France se démarque des pays anglo-saxons dans la mesure où ces derniers ont accepté le principe des communautés ethniques qui sont les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics.

La France refuse ce système de prise en compte et lui préfère celui de l'égalité d'accès aux droits où la notion de citoyenneté républicaine prend tout son sens.

La crise sociale

Le chômage est plus important en France que dans les pays comparables de l'Union Européenne. De surcroît, **il frappe tout particulièrement les femmes et les jeunes de moins de 25 ans** et 4 chômeurs sur 10 sont des chômeurs de longue durée. Par ailleurs, les entreprises recourent de plus en plus aux contrats de travail à durée déterminée, de sorte que beaucoup de salariés sont en fait en situation précaire.

Le chômage concerne souvent des secteurs industriels qui ont périclité. En l'espèce, on peut parler de "friches humaines" dans les bassins d'emploi, c'est-à-dire de personnes qui n'ont pu se reconverter dans des conditions adéquates ou paient le prix des restructurations tant dans les entreprises privées que dans le secteur public.

Les évolutions culturelles.

L'argent et la consommation immédiate émergent comme les valeurs qui gagnent en importance dans la société.

La perte des repères et les frustrations engendrées par les modes de vie font que certaines populations se tournent plus volontiers que par le passé vers des formes d'intégrisme ou vers des systèmes d'économie souterraine voire mafieuses, la toxicomanie, la violence et le suicide.

La pauvreté.

Elle est multiforme et concerne surtout et particulièrement les jeunes, la moyenne des revenus des personnes âgées dépassant celui des actifs, avec des disparités très fortes, cependant, entre les retraités.

La pauvreté en terme de revenus décroît sur le long terme, mais pour autant le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 14% entre 1991 et 1995.

Les quartiers défavorisés.

La géographie urbaine actuelle, la construction des grands ensembles à la périphérie des villes remontent à une époque où sévissait une grave crise du logement.

Même si la qualité de ces grands ensembles ne peut être systématiquement mise en cause, ils vieillissent mal. Cela est dû, entre autre chose, à leur concentration et à leur manque de diversité.

Au-delà du "bâti", l'explication est à rechercher dans l'évolution de la population composée d'éléments fragiles en situation précaire ou d'assistance. La crise ne vient pas uniquement de l'habitat mais bien du chômage et de ses corollaires, désœuvrement et paupérisation.

Elle n'est pas systématiquement liée à la présence des populations étrangères.

Elle est créée par le [manque de relations de ces quartiers avec le reste de la ville](#). De nombreux jeunes se voient ainsi reprochés "d'être" d'un quartier plutôt que d'un autre lors d'un entretien d'embauche.

1.2.2 - Les réactions face à cet état de crise.

Compte tenu de la situation dans laquelle ces personnes sont placées, les phénomènes (émeutes urbaines, délinquance, etc...) sont explicables. Il ne faut cependant pas dramatiser l'état social de la France.

En revanche, ce qui est à craindre est [l'attitude de retrait de la vie collective](#), l'absentéisme scolaire, même si on constate un foisonnement d'activités associatives et d'initiatives locales dans ces quartiers.

1.2.3 - Les déficits d'expression de cette crise et la carence des organisations et institutions.

L'érosion de la représentativité des institutions et des organisations a pour conséquence des conflits sociaux difficilement maîtrisables. Liés au travail donc à la survie, aux espérances déçues, ils sont conduits par des citoyens qui n'ont plus rien à perdre.

[Les institutions ne savent pas faire face à ces conflits](#). Les entreprises évoluent dans une économie mondialisée et laissent se distendre leurs liens avec les salariés. L'Etat entretient un grave déficit de communication produisant une baisse de la qualité et de la nature des services publics rendus aux citoyens.

L'Etat affiche clairement sa volonté de mener une action qui vise à :

- réintroduire la pluralité des fonctions de la ville dans ces quartiers, notamment les activités marchandes, au travers des programmes d'intégration urbaine et des activités de service public (sécurité, enseignement, transport en commun, justice et santé)

- activer les "dépenses passives" d'assistance en faisant en sorte de soutenir la mise en activité des personnes bénéficiaires d'allocation,

- désenclaver puis intégrer les quartiers en difficulté au sein des villes en agissant sur l'habitat et en maintenant ou en réintroduisant une diversité sociale parmi la population,

- organiser notamment au travers de la vie associative des parcours conduisant chacun vers l'exercice de la citoyenneté.

Mais on constate trop souvent combien il est difficile de mettre en adéquation les politiques locales avec la volonté nationale en ces domaines, le manque de cohérence de certains projets et la dilution des responsabilités constituant un frein aux propos mobilisateurs.

II - ROLE HISTORIQUE DU SERVICE NATIONAL EN MATIERE D'INSERTION DES JEUNES ET DE REDUCTION DE LA FRACTURE SOCIALE.

La Révolution de 1789 supprime la conscription. Toutefois la guerre qui éclate en 1792 conduit à la levée en masse d'effectifs par le biais du tirage au sort dans les paroisses.

La loi Jourdan est votée afin de rationaliser le recrutement.

La Restauration abolira la conscription, la loi Gouvion-Saint Cyr prévoyant une armée de métier reposant sur l'engagement et accessoirement sur la conscription; la combinaison de ces deux modes de recrutement devant permettre un flux régulier de recrutement.

Le Second Empire en restera à l'armée de métier. Cependant, la bataille de Sadowa où les soldats de métier autrichiens sont défaits par une armée prussienne composée de conscrits sème le doute dans les esprits.

La guerre de 1870 constitue un échec pour l'armée française et se double d'une guerre civile: la Commune de Paris. La France urbaine sera matée par la France rurale et il en résultera une véritable rupture sociale.

Pour remettre sur pied une armée française, la loi de 1872 pose le principe de la conscription avec un service d'une durée de 7 ans.

La loi de 1889 reviendra à un service court (trois ans), non universel car reposant sur le tirage au sort.

En 1905, la loi met en place un service militaire d'une durée de 2 ans sans possibilité d'exemption.

Lors du déclenchement de la première guerre mondiale, 1,5% seulement des conscrits ne seront pas présents lors de la mobilisation.

Rappelons-nous au cours des deux guerres mondiales le recrutement de l'armée d'Afrique incorpore nombre de ressortissants de cette région ainsi que des Français unis dans la lutte notamment lors de la Campagne d'Italie.

Ainsi tout au long de notre histoire le service militaire s'impose-t-il à des populations qui le refusent et en même temps l'assimilent; le conscrit réformé ne jouit pas de la même reconnaissance sociale que celui qui est incorporé.

L'oscillation entre un système d'armée de métier ou un système mixte reposant sur la conscription est le fruit des confrontations et d'intérêts politiques.

En passant par la vie militaire le conscrit améliore sa condition sociale, et de surcroît comme l'avait compris Lyautey, l'armée a un rôle formateur en matière d'apprentissages fondamentaux de la vie sociale et professionnelle. Grâce à son rôle de relais elle assure une transition entre le système éducatif et la vie professionnelle et dans certains cas corrige certaines carences de l'éducation.

Le rôle du S.N. en terme de réduction de la "fracture sociale"

Le service militaire instrument de civisme est également un outil de réduction de la "fracture sociale".

En effet, c'est actuellement la forme du service national qui favorise le mieux l'intégration sociale des jeunes grâce à sa fonction de creuset et parce qu'elle privilégie l'action collective.

A contrario, les formes civiles favorisent plutôt l'expérience personnelle et accueillent massivement les jeunes les plus diplômés.

Ceux des "exclus" sociaux et économiques, exemptés du service national en vertu du principe du cumul de handicaps sont exclus une seconde fois et la chance d'intégration que constitue pour eux le S.N. ne se représentera plus. C'est pourquoi il est nécessaire d'envisager une action spécifique à leur intention. Soulignons qu'en 1995, les armées ont détecté 65 000 jeunes qui relevaient du dispositif de dépistage de l'illettrisme mis en oeuvre par le GPLI et dont 8 000 étaient des illettrés profonds.

C'est pourquoi la Commission Armées-Jeunesse propose une période conséquente et obligatoire de recensement et d'initiation aux questions de citoyenneté et de défense.

Afin de contrer les dérives élitistes constatées dans les formes civiles du service national, il convient de revaloriser le service militaire, notamment au travers des responsabilités confiées aux appelés et en reconnaissant cette expérience sur le plan professionnel.

En outre, après avoir visité plusieurs unités du SMA en Guyane, deux membres du groupe Solidarité de la CAJ ont pu apprécier l'utilité de cette forme de service dans le contexte économique et social des DOM TOM.

La fonction du Service National doit être précisée afin qu'elle retrouve son utilité première qui est le service à la nation tout entière.

Notons également que de plus en plus de jeunes issus de l'immigration récente et nés en France souhaitent effectuer leur service militaire parce que cet acte correspond à la démarche d'acquisition de la nationalité française et facilite leur intégration dans la communauté nationale.

Le service national et en particulier militaire, par les liens sociaux qu'il développe, semble constituer un élément positif de lutte contre les intégrismes religieux.

Ainsi, la conscription par le brassage social façonne-t-elle la vie collective et permet à nombre de jeunes de toucher du doigt les contraintes engendrées par la vie professionnelle en raison de son caractère pédagogique.

Elle demeure l'un des derniers instruments de formation à la citoyenneté. Elle rend le citoyen capable de peser de manière directe ou indirecte sur les choix qui engagent sa propre existence et façonne le sentiment d'appartenance à un ensemble national : la République Française.

III SERVICE NATIONAL, CITOYENNETE, REPUBLIQUE

La Commission Armées-Jeunesse est, comme les Français, soumise aux effets négatifs de multiples déclarations politiques parfois contradictoires, qui rendent très difficile la connaissance du contenu d'un nouveau Service National ainsi que la nomenclature précise des utilisations potentielles (sans aucune conséquence pour l'emploi).

Dans l'attente du débat parlementaire et après avoir analysé les choix entre obligation et volontariat pour un service national rénové, la majorité des membres de la Commission restent persuadés que seule la formule obligatoire et égalitaire permettrait de répondre, au moins quantitativement, aux besoins formidables de cohésion nationale et d'apprentissage de la citoyenneté.

Il est évident que le volontariat ne conduirait pas les jeunes, surtout les plus défavorisés, voire en rupture sociale, à s'intégrer spontanément dans une des formes du futur service national. Il conduirait également à un appauvrissement qualitatif de la ressource des armées qui ne pourraient leur réserver que des postes de "valets d'armes", à l'exception peut-être de la gendarmerie et de la police qui auraient la possibilité de maintenir des critères de sélection rigoureux.

Les visites des unités du service militaire adapté en Guyane nous permettent d'affirmer avec la plus grande détermination que **seuls 20% des jeunes seraient volontaires pour faire une telle forme de service si elle n'était pas obligatoire**. Même si cette formule n'est pas transposable en l'état sur le territoire métropolitain en raison des contraintes et des besoins locaux à satisfaire.

Sachons mettre au service de la Nation les actifs du service national actuel qui équilibrent largement son passif.

Telle n'a pas été l'attitude de tous ceux qui, depuis plusieurs années, guidés le plus souvent par des intérêts particuliers, accusent le service national de toutes les faiblesses, soulignant notamment son manque d'universalité

Durant quatre décennies, la Commission Armées-Jeunesse a, quant à elle, travaillé à rendre plus juste et efficace le Service National en apportant un soutien résolu, sans équivoque et sans faiblesse au principe de la conscription.

Les membres du groupe "Solidarité" tiennent à exprimer leurs remerciements aux personnes qui ont accepté d'intervenir devant eux au cours de cette année:

- Monsieur DELARUE, Conseiller d'Etat, ancien délégué interministériel à la ville;
- Monsieur IDRAC, délégué interministériel à la ville;
- Monsieur YONNET, administrateur délégué de l'Office de recherche sociale européen (ORSEU)
- Adjudant-chef BOUARES, conseiller Islam du commandement des forces françaises stationnées en Allemagne.

Ils expriment également leurs remerciements aux cadres et au personnel du Bureau du Service National de Paris, aux cadres et aux appelés du CEITO (camp du Larzac), du CIGA d'Auxerre et de la Force d'Action Navale de Toulon qui les ont accueillis au cours de leurs visites dans les unités.

Réponse du ministre au groupe Solidarité

Je suis, comme vous, favorable au maintien d'un certain nombre de dispositifs qui participent à la réduction de la fracture sociale. Toutefois, je ne sais pas si le service national actuel y participe vraiment, compte tenu des atteintes qui ont été portées aux principes d'universalité et d'égalité du fait de certaines évolutions.

Mais, dans le fond, le rôle premier du service national est-il de lutter contre la fracture sociale? Il existe des lieux privilégiés pour le faire et je citerai la famille et le système éducatif. Le service national n'est qu'un élément dans une chaîne de moyens.

Il n'est pas question de réduire le "rendez-vous citoyen" à une simple période de sélection. Au contraire, il est envisagé d'en faire une semaine de bilans sur le plan de la santé et de la formation scolaire, universitaire et professionnelle. Il comprendra, en outre, une information sur nos institutions, une initiation à la vie collective et enfin, il y aura des informations sur les modes de volontariat.

Je voudrais insister un instant sur le volontariat. Je suis convaincu que si les actions proposées sont attractives il n'y aura pas les problèmes que certains soulèvent, c'est à dire qu'on ne verrait comme volontaires que des jeunes recherchant un lieu de refuge. Je pense, au contraire, qu'il permettra à certains jeunes de se préparer à une meilleure intégration dans la vie active.

Ce sera d'ailleurs l'objet du futur débat sur le service national. Il s'agira, en effet de déterminer quelles seront les activités qui seront offertes aux jeunes, quels types de formations seront dispensées au cours de ces activités, quelles reconnaissances seront accordées aux jeunes qui se seront mis pendant un moment au service de la nation et comment sera assuré l'entrée du jeune dans la société à la fin de sa période de volontariat.

Nous devons collectivement trouver de nouvelles formes d'intégration des jeunes dans notre société et tenter de lutter par la même occasion contre les effets de la fracture sociale que vous avez bien recensés dans votre rapport.